

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة الصحة, السكان وإصلاح المستشفيات
MINISTRE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION
ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE

المديرية العامة للوقاية و ترقية الصحة

NOTE N° 12 DU 23 MARS 2020 RELATIVE A LA MISE EN PLACE
DU DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE D'UN PATIENT COVID-19

Destinataires :	
- Madame et Messieurs les walis	Pour information
- Monsieur le Directeur Général de l'INSP	Pour information
- Monsieur le Directeur Général de l'IPA	Pour information
- Monsieur le Directeur Général de la PCH	Pour information
-	
- Mesdames et Messieurs les Directeurs de la Santé et de la Population	Pour exécution et suivi
En communication avec	
- Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers (EH)	Pour exécution
- Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers Spécialisés (EHS)	
- Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers Publics et privés	
- Les Directeurs des Etablissements Publics de Santé de Proximité (EPSP)	Pour exécution
- Monsieur le Directeur Général de l'EHU d'Oran	Pour exécution
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des CHU	

Dans le cadre d'une standardisation de prise en charge d'un patient COVID-19, j'ai l'honneur de vous transmettre les recommandations des experts qui s'articulent autour de l'organisation du dispositif de prise en charge selon le niveau d'alerte épidémique et la sévérité du cas.

Une importance particulière doit être accordée à la stricte application des directives édictées dans la présente note qui est téléchargeable sur le site www.sante.gov.dz et qui doit faire l'objet d'une large diffusion.

Le Directeur General

فورا جمال

فورا جمال



